

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 JUIN 2020

N°09

**OBJET : FINANCES – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE – COMPTE ADMINISTRATIF –
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT : DÉCISION**

L'an deux mille vingt le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt par Madame le Maire s'est réuni au Théâtre Jean Vilar d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – Mme Christine MOEBS – M. Olivier TASTET, Adjoints.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Pierre CHATEIGNER – M. Arnaud DERUMAUX – Mme Marie-Christine GUYOT – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Yves LUCAT – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Sandrine MARSAN – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Serge TOURNERIE – M. Alexandre TOURRET – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoint – Mme Charlotte SOYRIS, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien OLIVIER.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Le compte administratif du budget annexe de la Régie des Transports établi pour 2019, dont vous avez reçu chacun un exemplaire inclus dans le document principal accompagné de la présentation brève et synthétique prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est également en parfaite concordance avec le compte de gestion transmis par le comptable.

Ce document retrace les opérations suivantes :

	En euros
Section de fonctionnement :	
- Recettes d'exploitation de l'exercice	167 404,43
- Dépenses d'exploitation de l'exercice	178 733,42
- Résultat de l'exercice	- 11 328,99
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	108 957,98
- Résultat de clôture	97 628,99

Aussi, conformément à l'article R2221-92 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande de bien vouloir :

- arrêter le compte administratif 2019 du maire, qui constitue avec le compte de gestion du comptable le compte financier du budget annexe de la Régie des Transports.

Madame le Maire, ayant quitté la séance et sous la présidence de Madame Evelyne FRÉNAIS, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote par 32 voix Pour et 2 Abstentions.

Pour expédition conforme
Le Maire,

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020



C. BUI

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Le compte administratif annexe « Régie des Transports » 2019

Le compte administratif de la Régie des Transports constitue le bilan d'exploitation de l'activité transports de personnes de la commune d'Eysines. Il est également adopté par le conseil municipal après avis du conseil d'exploitation. Il est en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

La Régie des transports de la ville d'Eysines a été créée par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 1985 dans le cadre des dispositions de la loi d'Orientation des transports intérieurs (L.O.T.I.) et du décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes.

La ville exécute en effet des missions de transports de personnes dans les cas suivants :

- circuits spéciaux de ramassage scolaire organisés par délégation et financés par Bordeaux Métropole (à hauteur de 90%, 10% restant à la charge de la commune).
- transports occasionnels ou habituels destinés à d'autres personnes que les membres de la collectivité propriétaire (transports d'élèves dans le temps scolaire, transports de jeunes dans le cadre des activités du centre de loisirs ou du service jeunesse, CCAS 3^{ème} âge etc...)

L'objectif était d'individualiser, par le biais d'une régie dotée de la seule autonomie financière la personne responsable et la comptabilité de ce service, cette activité particulière entrant dans le champ des activités commerciales. Dès lors, dans le cadre des dispositions des articles L2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, aucun déficit d'exploitation de cette régie ne peut être pris en charge par le budget principal au regard du principe d'équilibre financier des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC).

Cette régie est inscrite au registre départemental des transporteurs de voyageurs.

⇒ Ses moyens actuels

↳ matériel : la régie des transports de la Ville d'Eysines dispose aujourd'hui de 2 véhicules acquis par la ville :

- marque IRIBUS CJ733WN acheté en décembre 2019 à la place du bus IRIBUS 6619SB33
- marque MAN SR280 2029VR33 (périmètre transports urbains CUB)

↳ humains : 2 chauffeurs, et des accompagnateurs en tant que de besoin en fonction des taux d'encadrement.

La mise à disposition de ces personnels est informelle. Elle donne lieu cependant à remboursement de charges par le budget principal.

⇒ Son organisation

La régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation de 4 membres et un directeur, directeur des Services Techniques de la ville. Son administration comptable est assurée par le service Finances/comptabilité.

⇒ Bilan d'activité

Pour 2019, le nombre de kilomètres parcourus dans l'année, tous moyens de transports confondus (y compris les locations ponctuelles prises en charge par le budget principal) a été de 45 630 km contre 46 617 km en 2018. Le nombre de km parcourus par les bus de la régie s'est élevé à 26 622 km contre 29 475 km en 2018.

Parmi les activités, celle du « ramassage scolaire » est assurée dans le cadre des conventions de délégation partielle conclues avec Bordeaux Métropole.

5 circuits par transporteur pour les circuits du Bourg, de La Forêt, d'Hastignan, de Raymond Claverie, et du Derby sont organisés par délégation partielle de compétences de Bordeaux Métropole 106 enfants utilisent le ramassage scolaire.

⇒ Bilan financier

Le résultat de l'année 2019 est déterminé comme suit :

Recettes d'exploitation	167 404,43 €
Dépenses d'exploitation	178 733,42 €
Résultat 2019	-11 328,99 €
Excédent de fonctionnement reporté	108 957,98 €
Résultat cumulé	97 628,99 €

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 30 JUIN 2020

20_03817**Identifiant FAST :** ASCL_2_2020-06-30T12-27-37.00 (MI223938522)**Identifiant unique de l'acte :**
033-213301625-20200624-20_03817-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** 09 - Finances - Exercice 2019 - Budget annexe -
Administratif - Détermination du résultat : Décision**Date de décision :** Jun 24, 2020 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. document budgétaire**Acte :** [EYSINES - CA 2019](#)
[TRANSPORTS.XML](#)**Préparé** Date 30/06/20 à 11:47Par [GOBINAU Fabienne](#)**Transmis** Date 30/06/20 à 12:27Par [GOBINAU Fabienne](#)**Accusé de réception** Date 30/06/20 à 12:39